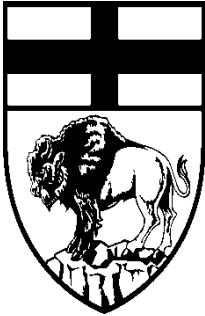


Jeudi 21 novembre 2024



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 3
ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* WIEBE

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*

M. le *ministre* SIMARD

(N° 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur l'aménagement du territoire/The City of Winnipeg Charter Amendment and Planning Amendment Act*

M. le *ministre* SIMARD

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

M. GOERTZEN

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act*

M. WHARTON

(N° 201) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries (vente au détail d'une gamme élargie de boissons alcoolisées)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act (Expanding Liquor Retail)*

M. JOHNSON

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba (ententes de facturation nette)/The Manitoba Hydro Amendment Act (Net-Metering Agreements)*

M^{me} COOK

(N° 203) — *Loi sur l'abaissement du seuil d'admissibilité au dépistage systématique du cancer du sein/The Earlier Screening for Breast Cancer Act*

M. WASYLIW

(N° 204) — *Loi modifiant le Code de la route (obligation de motiver tout ordre d'arrêt)/The Highway Traffic Amendment Act (Reason for Traffic Stop)*

M. WASYLIW

(N° 205) — *Loi sur la publication de rapports concernant les répercussions des mesures budgétaires/The Budget Impact Reporting Act*

M. WASYLIW

(N° 206) — *Loi sur la protection des propriétaires contre les offres d'achat non sollicitées/The Homeowner Protection from Unsolicited Purchase Offers Act*

M. WASYLIW

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (expérience des directeurs en enseignement)/The Public Schools Amendment Act (Teaching Experience of Principals)*

M^{me} CROSS

(N° 208) — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M^{me} DELA CRUZ

(N° 209) — *Loi sur la Journée de la célébration de l'indépendance des Philippines (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Celebration of Philippine Independence Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M. PANKRATZ

(N° 210) — *Loi sur la Journée des anciens combattants autochtones (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Indigenous Veterans Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M. WASYLIW

(N° 211) — *Loi sur l'admissibilité des électeurs aux élections locales (modification de diverses lois)/The Local Elections Voter Eligibility Act (Various Acts Amended)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. BALCAEN
M. BEREZA
M^{me} BYRAM
M^{me} COOK
M. EWASKO
M. GUENTER
M^{me} HIEBERT
M. JACKSON
M. JOHNSON
M. KING
M. NARTH
M. NESBITT
M. PERCHOTTE
M. PIWNIUK
M. SCHULER
M^{me} STONE
M. WHARTON
M. WOWCHUK

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Débat sur le discours de la lieutenante-gouverneure
(deuxième jour du débat)

REPRISE DU DÉBAT (deuxième jour)

M^{me} COMPTON

Que soit présentée à la lieutenante-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la quarante-troisième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. EWASKO

Il est proposé que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial n'ait pas tenu les promesses qu'il avait faites aux Manitobains, ce qui démontre un manque de crédibilité, d'intégrité et de compétence en matière de gouvernance de base, qu'il ait ainsi négligé les besoins des Manitobains et qu'en raison des manquements précités et autres il ait perdu la confiance des Manitobains et de l'Assemblée.

(ouvert)

MOTIONS PORTANT SUR LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

Que l'Assemblée législative accepte le rapport du commissaire à l'éthique concernant le député du Mont-Riding, daté du 5 novembre 2024, et approuve la recommandation qu'il contient.
